

Une agence néo-calédonienne de la biodiversité

Depuis le 1^{er} janvier, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) est devenu l'Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité (ANCB) en conservant les mêmes missions. Présentation.

Le groupement d'intérêt public désormais dénommé Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité continue d'être basé à Kooohné avec la même équipe et trois pôles :

- « *pôle terrestre* » (en charge de la stratégie de conservation des forêts sèches),
- « *pôle menaces* » (en charge de la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes)
- et « *pôle marin* ».

Le pôle marin assure la coordination des comités de gestion et associations autour du patrimoine mondial de l'Unesco. Il est également en charge du programme Ifrecor (Initiative française pour les récifs coralliens). Il assure la coordination du RORC, le réseau d'observation des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie, celle du Plan dugong et prochainement celle du Plan tortue.

« *Nous allons recruter un nouvel agent pour le Plan dugong financé par le WWF et un autre pour le Plan tortue financé par l'État* » indique Nathalie

Baillon. Directrice du Conservatoire des espaces naturels depuis plusieurs années, elle assure désormais la direction de l'ANCB.

Des partenariats publics-privés

Bien que la compétence environnement soit dévolue aux provinces et à la Nouvelle-Calédonie, l'existence de l'Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité vise à favoriser les initiatives entre partenaires privés et publics dédiées à la préservation des milieux naturels calédoniens.

Le Conseil d'administration a été renouvelé fin février. Il est désormais présidé par Jérémie Katidjo-Monnier, membre du gouvernement en charge de l'environnement.

Il est composé de quatre collèges : celui des financeurs publics (l'État, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces), celui des institutions et associations non bailleuses (le Sénat

coutumier et les deux associations de maires), le collège des organisations publiques liées à la protection de l'environnement comme l'Office français de la biodiversité. Le quatrième collège est celui des ONG et des associations environnementales. « *Le règlement intérieur doit fixer les critères pour permettre aux associations d'intégrer le Conseil d'administration* » poursuit Nathalie Baillon.

L'Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité continue à être financée par l'État à travers le contrat de développement Etat/intercollectivités pour un montant de 20 millions en 2023. Le 17 février, l'assemblée de la province Nord a voté une subvention de 26,8 millions en faveur de l'Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité sur un budget total de 123,2 millions (État 20 millions, Nouvelle-Calédonie 20,7 millions, province des Iles 5,7 millions, autres ressources 50 millions. La contribution de la province Sud reste encore en discussion.) ■



L'équipe de l'Agence néo-calédonienne de la biodiversité autour de sa directrice, Nathalie Baillon. (© ANCB)